

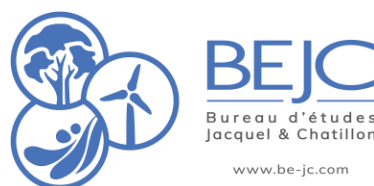
	
<p align="center">Qair France 120 Rue Maryam Mirzakhan 34000 Montpellier</p>	<p align="center">SEM Terr'EnR Maison de l'habitat et du Territoire 1, avenue Dutac 88000 EPINAL</p>

PC4 - NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET PRESENTANT LE PROJET

PROJET AGRIVOLTAÏQUE A AMEREY

Commune de Xertigny

Département des Vosges (88)



Réalisation du dossier :

Bureau d'Études JACQUEL & CHATILLON

7, rue d'Epinal

88240 LA VOGUE LES BAINS

Tél. : 03.29.36.27.46

JANVIER 2026

SOMMAIRE

SOMMAIRE

1.	Etat initial du terrain et de ses abords.....	4
1.1.	Description géographique du site.....	4
1.1.	Description par rapport à l'agglomération	5
1.2.	Description par rapport aux voies d'accès	7
1.3.	Description des constructions existantes	7
1.4.	Description de la végétation et des éléments paysagers existants	8
2.	Présentation du projet	11
2.1.	Quel aménagement est prévu pour le terrain ?.....	11
2.2.	Comment sont prévus l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ?.	12
2.3.	Comment sont traités les constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain ?.....	13
2.4.	Quels sont les matériaux et les couleurs des constructions ?	14
2.5.	Comment sont traités les espaces libres, notamment les plantations ?	15
2.6.	Comment sont organisés et aménagés les accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement ?.....	16
3.	Moyens de défense incendie.....	17
4.	Justification du caractère agrivoltaïque du projet	18
4.1.	Projet agricole (Chambre d'agriculture 88).....	18
4.2.	Amélioration du potentiel et de l'impact agronomique	20
4.3.	Adaptation au changement climatique	20
4.4.	Protection contre les aléas	20
4.5.	Amélioration du bien-être animal	20

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figures

Figure 1 : Situation de la zone d'implantation potentielle sur fond de carte 1/25 000 (Source : BE Jacquel et Chatillon).....	4
Figure 2 : Axes de découverte (Source : BE Jacquel et Chatillon).....	6
Figure 3 : Situation de la zone d'implantation potentielle sur fond orthophotoplan (Source : BE Jacquel et Chatillon).....	7
Figure 4: Zone Sud (prairie de fauche) (Source : BE-JC)	8
Figure 5 : Zone Nord (prairie permanente ensemencée) (Source : BE-JC).....	9
Figure 6 : Haie en limite Est de la zone Sud (Source : BE-JC)	9
Figure 7 : Boisement au Sud de la ZIP (Source : BE-JC).....	10
Figure 8 : Implantation du projet retenu (Source : Qair).....	12
Figure 9 : Schéma des dimensions des tables – Vue en coupe (Source : Qair)	13
Figure 10 : Photomontage du projet agrivoltaïque de Xertigny depuis la voirie séparant les deux zones de la ZIP (Source : BE-JC, QAIR).....	14
Figure 11 : Schéma d'un poste de transformation (Source : Qair).....	14
Figure 12 : Exemples de clôture (gauche) et passe-faune (droite) (Sources : pinterest.com et EDF Renouvelables)	15
Figure 13 : Exemple de portail en bois (Source : Qair)	15
Figure 14 : Exemple de citerne souple (Source : Qair).....	17
Figure 15 : Assolement des parcelles agricoles visées par le projet (Source : Chambre d'Agriculture 88).....	18
Figure 16 : Répartition des cultures de la SCEA du Coteau selon le RPG 2022 (Source : CA 88).....	19

Tableaux

Tableau 1 : Liste des parcelles cadastrales concernées par le projet.....	5
---	---

1. ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

1.1. DESCRIPTION GEOGRAPHIQUE DU SITE

Le terrain du projet se situe au lieu-dit « la Michotte » dans la commune de Xertigny, dans le département des Vosges, dans la région Grand Est.

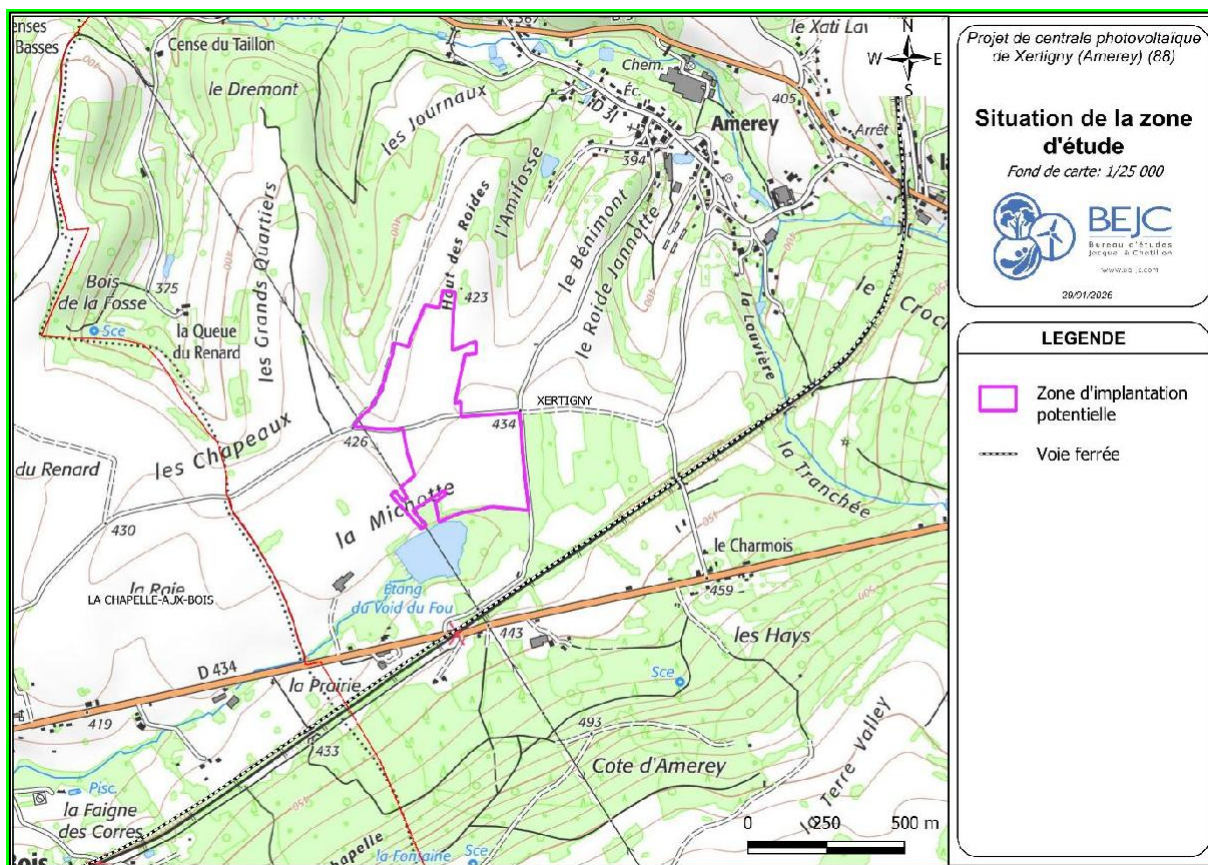


Figure 1 : Situation de la zone d'implantation potentielle sur fond de carte 1/25 000 (Source : BE Jacquelin et Chatillon)

Le projet s'étend sur 22 parcelles, adjacentes mais séparées en deux sous-ensembles par un chemin communal, pour une surface totale de 17,72 ha.

Les parcelles cadastrales sur lesquelles le projet est implanté sont les suivantes :

Nom commune	Numéro parcelle	Section	Surface (en ha)
Xertigny	315	AW	0.27
	312	AW	0.35
	311	AW	0.09
	295	AW	0.24
	294	AW	0.48

ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

Nom commune	Numéro parcelle	Section	Surface (en ha)
	293	AW	0.3
	292	AW	0.13
	291	AW	1.09
	288	AW	0.56
Xertigny	287	AW	1.07
	286	AW	0.05
	285	AW	0.05
	284	AW	0.02
	283	AW	0.72
	282	AW	2.76
	61	AV	3.26
	60	AV	0.98
	59	AV	1.55
	58	AV	2.23
	55	AV	0.87
	54	AV	0.44
	53	AV	0.21
	Surface totale des parcelles cadastrales identifiées		

Tableau 1 : Liste des parcelles cadastrales concernées par le projet

1.1. DESCRIPTION PAR RAPPORT A L'AGGLOMERATION

Le projet se situe au Nord immédiat de l'intersection entre la voie ferrée et la RD 434 en limite Ouest de la commune de Xertigny.

ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

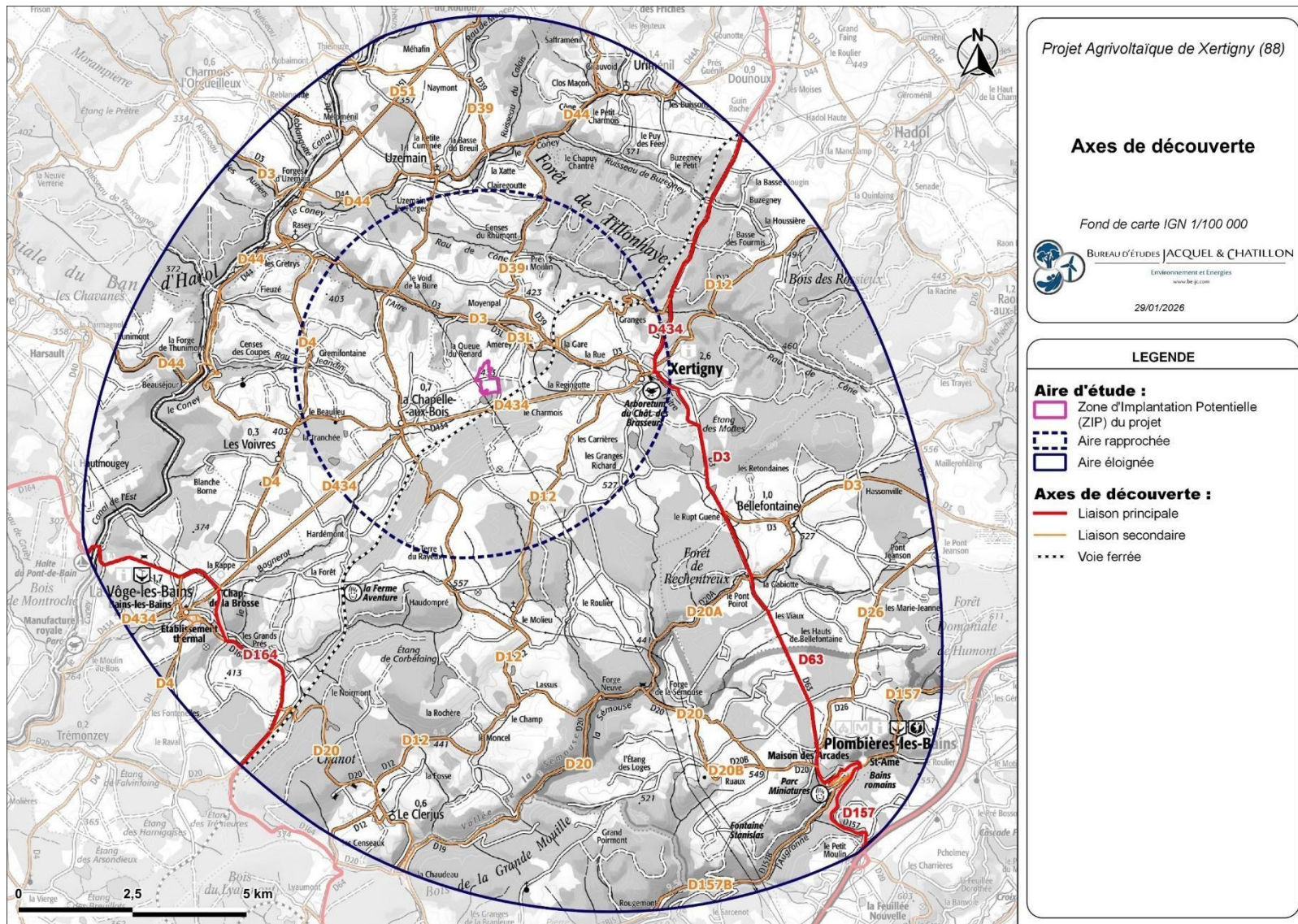


Figure 2 : Axes de découverte (Source : BE Jacquiel et Chatillon)

PC4 – Projet agrivoltaïque de Xertigny (88)

1.2. DESCRIPTION PAR RAPPORT AUX VOIES D'ACCES

Le secteur est accessible depuis la RD 434 qui relie Epinal à Charvoille. A partir de cette route, on accède au terrain par la rue « Les quatre chemins » reliant le site du projet et le quartier d'Amerey.

D'après les données de comptage routier du département des Vosges, le trafic supporté par les routes aux abords de la ZIP est :

- Pour la RD 434 : 2359 véhicules par jours dont 82 poids lourds en 2023.

Aucune donnée n'est disponible pour la rue « les quatre chemins ».

Le réseau routier permet donc d'accéder facilement au terrain et présente un niveau de trafic relativement faible.

1.3. DESCRIPTION DES CONSTRUCTIONS EXISTANTES

Le terrain du projet est actuellement vierge de toute construction. Seuls des fossés sont présents en bordure de voirie entre les deux zones de la ZIP et à l'Est de la zone Sud de la ZIP.

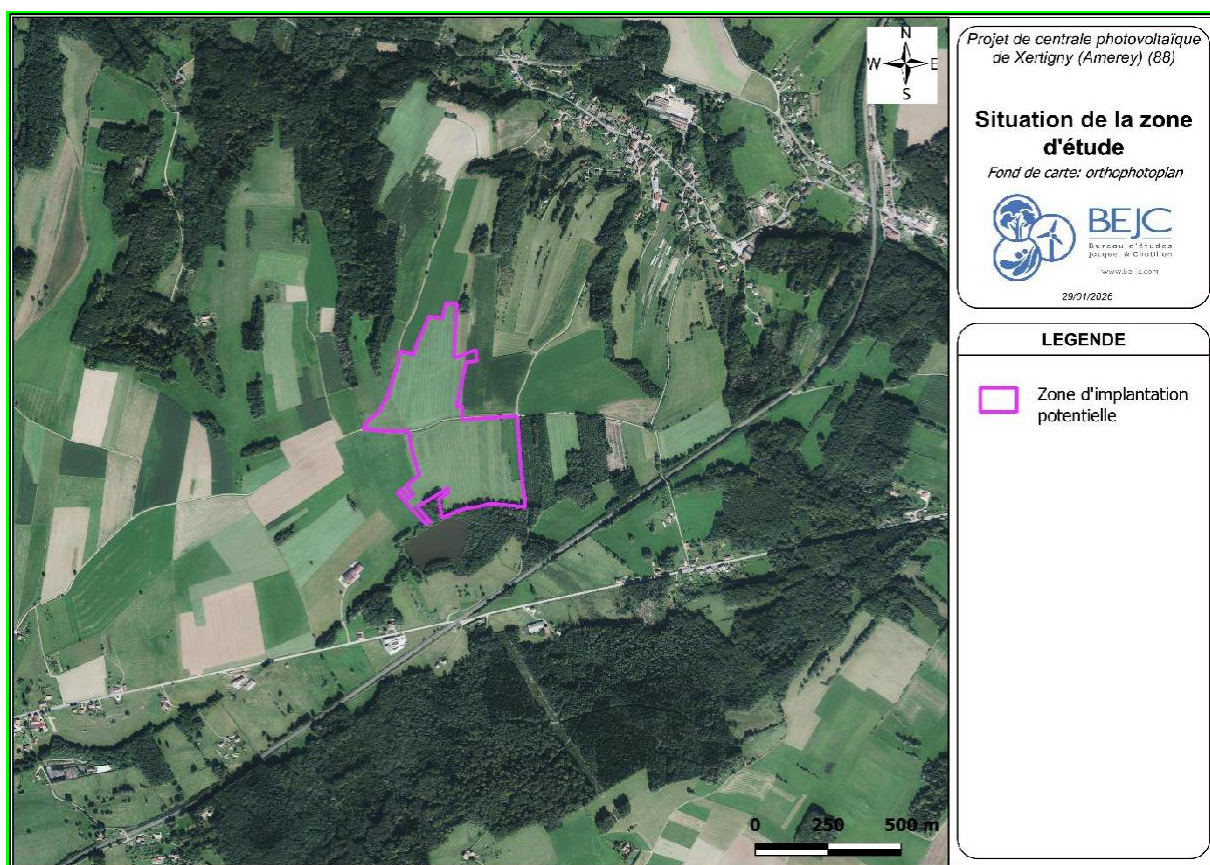


Figure 3 : Situation de la zone d'implantation potentielle sur fond orthophotoplan (Source : BE Jacques et Chatillon)

ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

1.4. DESCRIPTION DE LA VEGETATION ET DES ELEMENTS PAYSAGERS EXISTANTS

Le terrain est actuellement composé de prairies à usage agricole (fauche pour élevage bovin). Une haie constituée d'arbres et d'arbustes longe la zone Sud de la ZIP à l'Est. Un boisement est présent au Sud de la ZIP.



Figure 4: Zone Sud (prairie de fauche) (Source : BE-JC)

ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS



Figure 5 : Zone Nord (prairie permanenteensemencée) (Source : BE-JC)



Figure 6 : Haie en limite Est de la zone Sud (Source : BE-JC)

PC4 – Projet agrivoltaïque de Xertigny (88)

ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS



Figure 7 : Boisement au Sud de la ZIP (Source : BE-JC)

2. PRESENTATION DU PROJET

2.1. QUEL AMENAGEMENT EST PREVU POUR LE TERRAIN ?

Sur le terrain, sera mis en œuvre une centrale agrivoltaïque de type ombrière bovine comprenant des structures photovoltaïques de type trackers fixées sur des pieux battus dans le sol. Cette technique assure la réversibilité de l'installation à la fin de l'exploitation de la centrale.

Deux types de pistes seront mises en place :

- Une piste lourde faisant tout le contour de la zone 1 du site du projet. Elle sera constituée de grave concassée.
- Une piste d'exploitation en terrain naturel qui sépare en deux chaque îlot et qui contourne la zone 2. Cette piste ne nécessitera pas de décaissement, elle sera formée uniquement d'une bande enherbée compactée.

Plusieurs ouvrages seront implantés au sein du site du projet :

- Deux postes de transformation
- Un poste de livraison / poste de transformation du courant électrique.
- Une citerne incendie (sous forme de bache incendie) sera placée en limite Est de la zone 1 du projet.

A noter qu'une zone de base vie sera installée en limite Ouest de la zone 1 du projet.

Les boisements existants en périphérie seront conservés. Le terrain naturel d'assiette du projet sera conservé au plus près afin de limiter les terrassements et de se raccorder harmonieusement au terrain naturel. Le couvert végétal actuel sera conservé. Seules les implantations des postes et de la citerne seront imperméabilisées. Ainsi, aucune modification significative des écoulements de surface n'est envisagée car le terrain est plat. Les fossés existants en bordure de voirie seront préservés. Aucun ouvrage de drainage pluvial supplémentaire n'est envisagé.

A noter que des plantations disparates d'arbustes d'essences locales seront installées le long de la voirie afin de couper l'effet régulier du grillage.

PRESENTATION DU PROJET



Zoom du photomontage au niveau de la voirie séparant la ZIP en deux zones avec mise en place de plantation

Le descriptif détaillé des caractéristiques des aménagements du projet peut être retrouvé dans l'étude d'impact environnementale.

2.2. COMMENT SONT PREVUS L'IMPLANTATION, L'ORGANISATION, LA COMPOSITION ET LE VOLUME DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES, NOTAMMENT PAR RAPPORT AUX CONSTRUCTIONS OU PAYSAGES AVOISINANTS ?

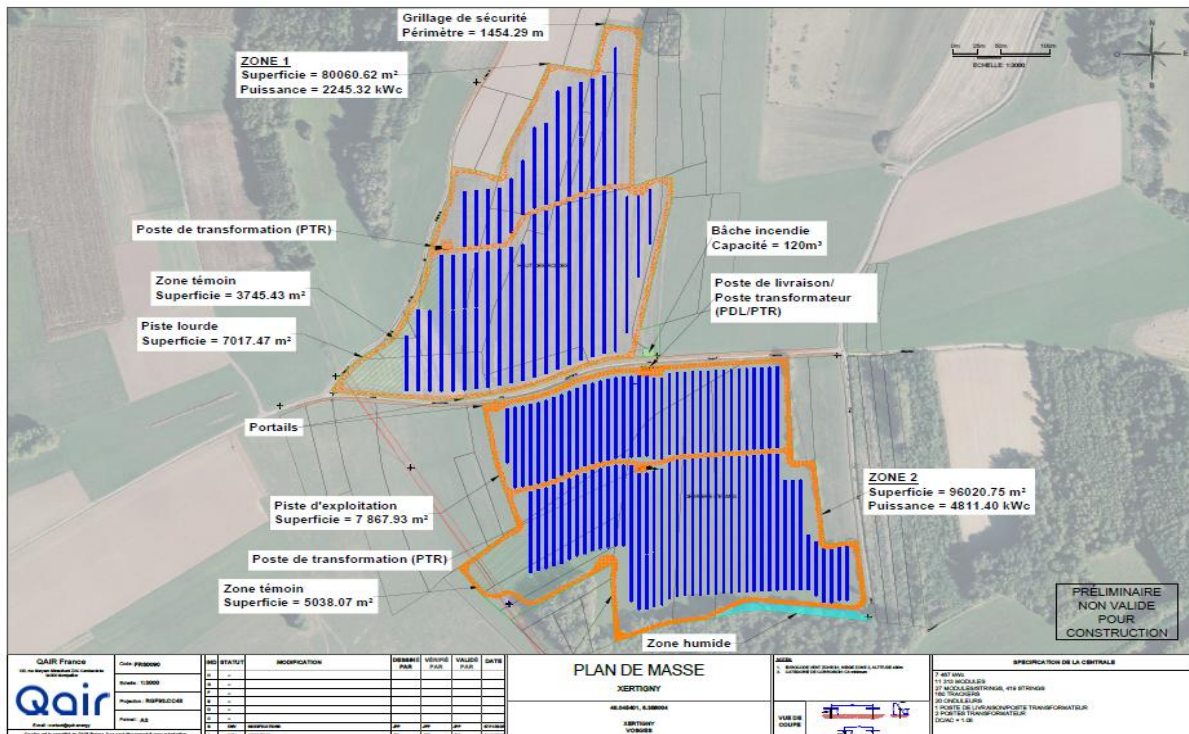


Figure 8 : Implantation du projet retenu (Source : Qair)

Les panneaux seront de type ombrières bovines avec une structure mono-pieux : le point bas des panneaux sera à 2.50 m.

PRESENTATION DU PROJET

L'inter-rang sera d'environ 12 m pour la zone 1 (Nord) et d'environ 8 m pour la zone 2 (Sud).

Les structures seront mobiles et vont tracker la course du soleil d'Est en Ouest avec un angle d'inclinaison pouvant aller de +60 / -60.

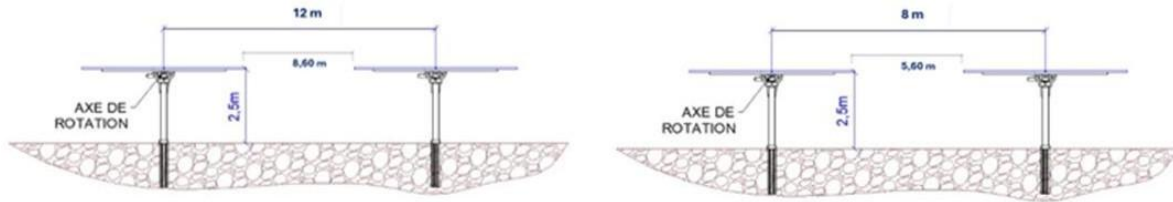


Figure 9 : Schéma des dimensions des tables – Vue en coupe (Source : Qair)

La configuration de la centrale a été pensée pour permettre de maintenir les activités agricoles actuelles, c'est-à-dire le pâturage bovin et la fauche, tout ça en imposant le moins de contraintes à l'exploitant agricole et en favorisant les synergies avec l'élevage.

Les ombrières constitueront un abri pour les bovins, leur permettant de se protéger des intempéries et de bénéficier d'ombre lors des épisodes de forte chaleur. Le stress hydrique sur le terrain sera réduit et la pousse de l'herbe sera prolongée en fin d'été.

Dans le cadre de l'aménagement du projet, l'espacement entre les rangées de panneaux a été adapté à la mécanisation lors des activités de fauche.

Les postes de transformations et livraison seront placés dans l'enceinte de la centrale agrivoltaïque, en périphérie ou en bordure des pistes pour faciliter l'accès lors des opérations de maintenance. La couleur des postes a été choisie pour faciliter leur intégration paysagère.

2.3. COMMENT SONT TRAITES LES CONSTRUCTIONS, CLOTURES, VEGETATION OU AMENAGEMENTS SITUES EN LIMITE DE TERRAIN ?

Une clôture URSUS de hauteur 2 m avec poteaux bois sera mise en œuvre sur le pourtour du terrain et 2 portails métalliques avec habillage bois y seront créés pour accéder dans l'enceinte des parcelles. A noter que ces aménagements sont compatibles avec les prescriptions de RTE. Le bois local a été privilégié pour la fabrication des poteaux de la clôture et des portails afin de s'intégrer au mieux dans le paysage.

Toute la végétation existante sera préservée. En effet, l'implantation de la clôture s'effectuera de manière à observer un recul de 5 m par rapport aux boisements existants.

De plus, des plantations d'arbustes supplémentaires seront mises en place le long du grillage afin de réduire les visibilité du projet par rapport à la piste cyclable.

PRESENTATION DU PROJET



Figure 10 : Photomontage du projet agrivoltaïque de Xertigny depuis la voirie séparant les deux zones de la ZIP (Source : BE-JC, QAIR)

2.4. QUELS SONT LES MATERIAUX ET LES COULEURS DES CONSTRUCTIONS ?

a. Description des façades des postes de transformation préfabriqués

Les 2 postes de transformation seront de type préfabriqué et auront une teinte **RAL 7006 couleur brun taupe.**



Figure 11 : Schéma d'un poste de transformation (Source : Qair)

b. Description des façades du poste de livraison préfabriqué

Il sera de type préfabriqué et aura une **teinte RAL 7006 couleur brun taupe.**

De plus, à la différence des postes de transformation inclus dans l'enceinte du parc, et par conséquent dont l'impact visuel est atténué par les haies périphériques laissées en libre évolution à 3 m, le poste de livraison sera en bordure de route au centre du projet.

PRESENTATION DU PROJET

c. Description de la clôture

La clôture sera de type URSUS de hauteur de 2 m avec des poteaux en bois. La circulation de la petite faune sera permise par la réalisation de passe faune : insectes, reptiles, amphibiens, micromammifères.



Figure 12 : Exemples de clôture (gauche) et passe-faune (droite) (Sources : pinterest.com et EDF Renouvelables)

Deux portails métalliques avec habillage en bois seront installés, également de **2 m de hauteur et 6 m de large**. Ils seront positionnés dans les emplacements existants d'accès aux parcelles utilisés par l'exploitant agricole.



Figure 13 : Exemple de portail en bois (Source : Qair)

2.5. COMMENT SONT TRAITES LES ESPACES LIBRES, NOTAMMENT LES PLANTATIONS ?

Les boisements et les haies existants seront préservés.

PRESENTATION DU PROJET

Afin de limiter la visibilité du projet par rapport à la piste cyclable et aux sentiers de randonnées avoisinants, des plantations disparates d'arbustes seront réalisées le long de la clôture au niveau de la zone 1 de la ZIP (cf. Figure 10).

Ces plantations seront limitées à 3 m en hauteur et présenteront un mélange d'essences locales.

A noter que les espaces entre rangées de panneaux seront laissés enherbés et entretenus par pâturage et fauche conformément aux recommandations de la chambre d'agriculture et des naturalistes (maintien des activités agricoles actuelles).

2.6. COMMENT SONT ORGANISES ET AMENAGES LES ACCES AU TERRAIN, AUX CONSTRUCTIONS ET AUX AIRES DE STATIONNEMENT ?

Les accès voitures et piétons se feront par la voie communale n°3 séparant les deux zones de la ZIP et par la rue « Les Quatre chemins ».

La circulation des véhicules dans la centrale se fera sur les pistes périphériques et les pistes légères nouvellement créées.

3. MOYENS DE DEFENSE INCENDIE

Les recommandations d'usages seront respectées et mises en œuvre : entretien des accès carrossables, mise à disposition d'un plan d'implantation, mise en place de signalisation et balisage... Les protections électriques mises en place au sein du projet respecteront la réglementation en vigueur permettant d'éviter tout risque d'incendie.

Les pistes périphériques permettront aux services incendie de circuler dans l'enceinte du projet en cas de besoin.

De plus, une citerne souple de 120 m³ sera installée sur le site et permettant de disposer d'une réserve d'eau à moins de 200 m de toute table.

Des extincteurs seront également mis en place dans les locaux techniques.



Figure 14 : Exemple de citerne souple (Source : Qair)

4. JUSTIFICATION DU CARACTERE AGRIVOLTAÏQUE DU PROJET

4.1. PROJET AGRICOLE (CHAMBRE D'AGRICULTURE 88)

a. Situation actuelle

Le projet agricole porte sur une **surface d'environ 17.72 ha** appartenant à la SCEA DU COTEAU et exploitée par la même structure.

Le site du projet présente deux zones distinctes avec une occupation agricole différente :

- une parcelle est occupée en 2022 par un mélange de légumineuse et de graminées qui constitue une prairie temporaire,
- l'autre est déclarée comme prairie permanente, autrement dit une Surface Toujours en Herbe (STH).

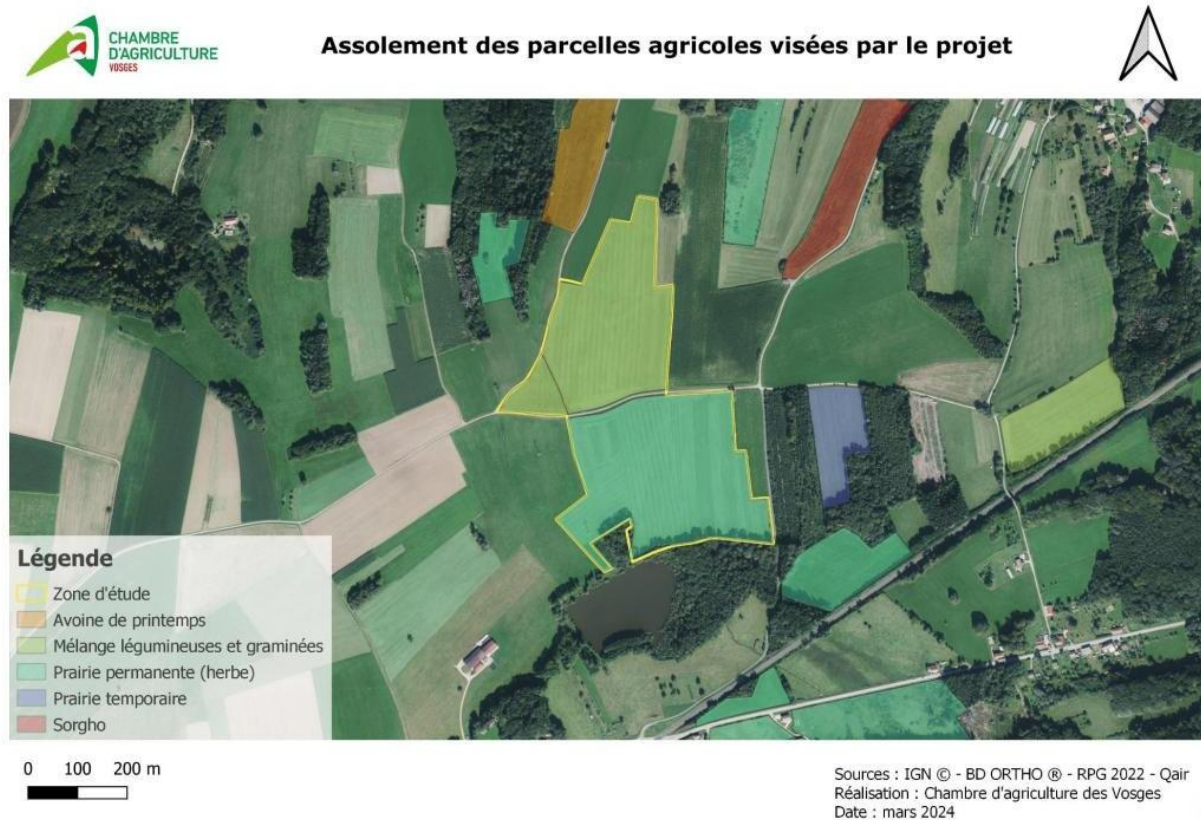


Figure 15 : Assolement des parcelles agricoles visées par le projet (Source : Chambre d'Agriculture 88)

La SCEA du Coteau est une exploitation d'élevage dont l'activité principale est la production de viande bovine.

La SCEA du Coteau siège à Xertigny, à proximité des parcelles visées par le projet de la centrale agrivoltaïque.

JUSTIFICATION DU CARACTERE AGRIVOLTAIQUE DU PROJET

La SAU totale de cette exploitation est de 110 ha dont 17,72 ha sont concernés par le projet, soit 16,8 % de la SAU totale de l'exploitation.

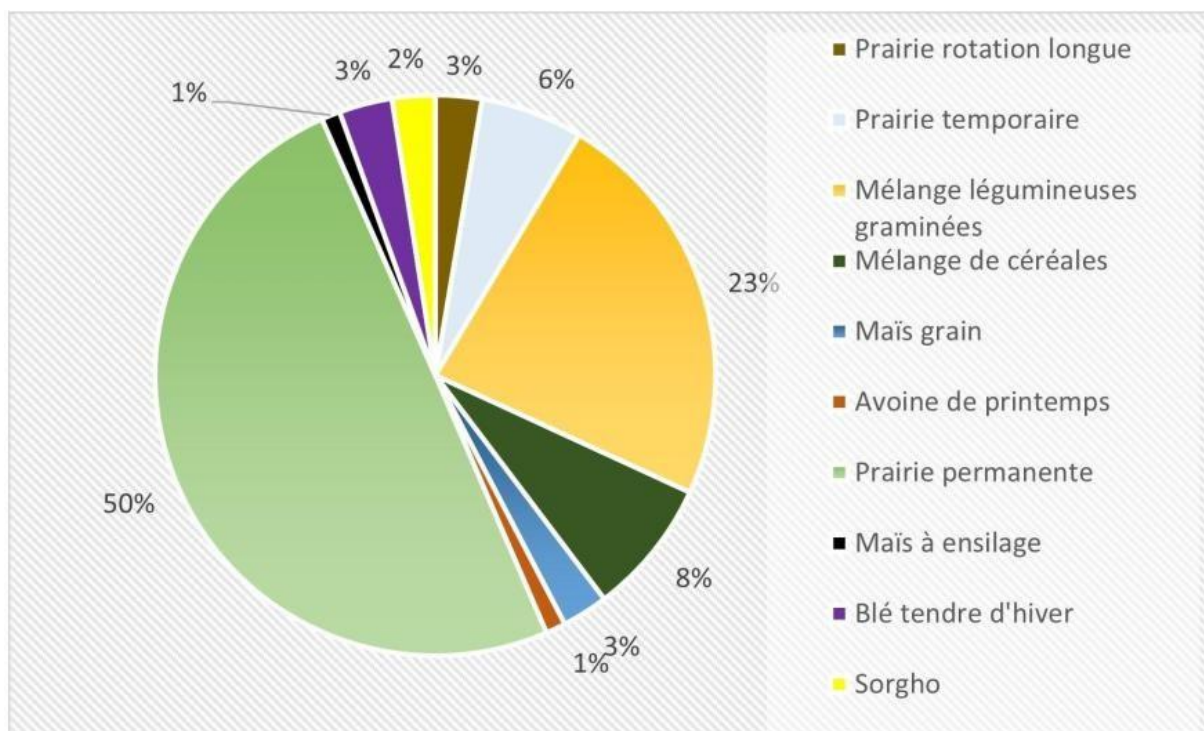


Figure 16 : Répartition des cultures de la SCEA du Coteau selon le RPG 2022 (Source : CA 88)

Le système d'exploitation de la SCEA du Coteau est caractéristique de la petite région agricole de la Vôge, un élevage de bovins, ici en bovins allaitants c'est-à-dire à des fins de production de viande.

Cette exploitation compte deux ateliers de production :

- Un atelier de fourrages et de céréales, dont l'intégralité est destinée à l'autoconsommation par les bovins.
- Un atelier d'élevage de 50 vaches allaitantes et 45 bovins à l'engraissement.

La SCEA DU COTEAU commercialise ses animaux via deux circuits distincts :

- Les génisses et vaches sont vendues à l'ETS GAUTHIER, de Haute-Saône, pour être commercialisées en boucherie. Des broutards sont vendus pour être engraisés sur d'autres exploitations, toujours via la même entreprise de commerce de gros.
- La viande bovine est également commercialisée en vente directe, à la ferme, sous forme de steaks hachés surgelés.

b. Situation future avec mise en place du projet agrivoltaïque

En exploitation, la disposition des panneaux a été conçue de manière à conserver une activité agricole sur la ZIP, notamment le pâturage des bovins. En effet, les panneaux joueront le rôle d'ombrières pour les bêtes. De plus, ils pourront totalement s'incliner permettant les travaux nécessitant l'utilisation des engins agricoles (fauche, enrubannage).

JUSTIFICATION DU CARACTERE AGRIVOLTAIQUE DU PROJET

L'ensemble de la ZIP sera conservé en prairie permanente sauf au niveau des emprises des postes de transformation et de livraison, de la base vie et des pistes d'exploitation.

4.2. AMELIORATION DU POTENTIEL ET DE L'IMPACT AGRONOMIQUE

Le projet permettra un maintien des activités agricoles actuelles grâce à un taux de couverture des panneaux limité (17.2 %).

Toutefois, une faible perte de potentiel agricole est attendue. En effet, l'énergie solaire captée par les modules pourrait potentiellement engendrer une baisse de production fourragère de l'ordre de 10%, au maximum (Décret 2024 –318). Cette incidence sera compensée par le versement

4.3. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les panneaux photovoltaïques permettent de créer des microclimats limitant les températures extrêmes sous les panneaux. La production agricole sera maintenue (prairies permanentes). Ce projet permettra ainsi à l'exploitant agricole de conserver un revenu fixe et stable.

De plus, les panneaux permettront de limiter l'évapotranspiration et le stress hydrique des prairies.

4.4. PROTECTION CONTRE LES ALEAS

Les arguments présentés dans le paragraphe précédent peuvent également répondre à ce point.

4.5. AMELIORATION DU BIEN-ETRE ANIMAL

Le projet permettra une amélioration du confort thermique des animaux. En effet, les panneaux peuvent servir d'abris aux bêtes lors d'épisodes de forte chaleur ou lors des intempéries.

De plus, la présence de la clôture permettra une protection du cheptel contre le vol et les prédateurs.

Le dimensionnement du projet est adapté au pâturage des bovins (point bas des panneaux à 2.5 m).